

TECH.A. 2023 – 181

6. LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

6.1. POLICE MUNICIPALE

Réservation stationnement
parking intérieur de l'école primaire Paul Bert (entrée rue des Écoles)
pour la pose de l'abri à vélo

Le Maire de la Ville de Lys lez Lannoy,

Vu les articles L 2211-1 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R417-10 du Code de la route,

Vu l'article L113-2 du Code de la voirie routière,

Vu la demande formulée le 08 juin 2023 par le CTM pour la pose de l'abri à vélo sur le parking intérieur de l'école primaire Paul Bert à Lys Lez Lannoy,

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité publique, il y a lieu de prendre toutes dispositions en matière de circulation et stationnement afin d'éviter tout accident sur le parking intérieur de l'école primaire Paul Bert à Lys Lez Lannoy,

A R R E T E

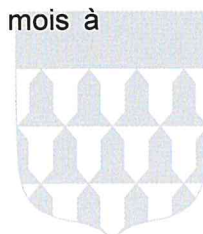
Article 1 : Afin de permettre La pose de l'abri à vélos, le stationnement sera considéré comme gênant sur le parking intérieur de l'école primaire Paul Bert à Lys Lez Lannoy pour la période:

du mardi 13 juin 2023 au mercredi 14 juin 2023

Le stationnement sera considéré comme gênant et les véhicules pourront être mis en fourrière.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables dès la mise en place de la signalisation appropriée et à la charge des Services Municipaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des arrêtés municipaux et au recueil des actes administratifs. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.



Article 4 : Ampliation sera adressée à :

- Le CTM, le demandeur,
- Le Directeur Général des Services,
- Le Chef de Poste de la Police Municipale,
- Le Commissaire de Police,
- Tous les Agents de la Force Publique,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera transmise, copie affichée en Mairie et inscrite sur le registre des arrêtés.

Fait à Lys Lez Lannoy, le 08 juin 2023

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire,

Par délégation du Maire

Sylvie PICALET
La Directrice Générale Adjointe des
Services



Publication	
Affiché le	09/06/23
Retrait le	09/08/23.

